

Rapport annuel



Syndicat Intercommunal des Eaux de LANMEUR

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2014
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2014

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	4
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT	4
■	RESSOURCES EN EAU	5
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	6
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS	6
■	LONGUEUR DU RESEAU.....	7
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	8
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	8
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	8
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	8
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	9
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2005	10
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	11
■	RECETTES D'EXPLOITATION	12
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	13
■	QUALITE DE L'EAU	13
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	13
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	14
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	16
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	17
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	18
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	18
■	ETAT DE LA DETTE.....	19
■	AMORTISSEMENTS REALISES	19
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	19
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE.....	20
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	20
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	20

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de LANMEUR regroupe les communes de GARLAN, GUIMAEC, LANMEUR, LOCQUIREC, PLOUÉGAT-GUERAND, PLOUEZOCH, PLOUGASNOU et SAINT-JEAN-DU-DOIGT.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

12 408 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la COMPAGNIE GENERALE DES EAUX en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2006. La durée du contrat est de 17 ans. Il prend fin le 31 décembre 2022.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	28/07/2011	<ul style="list-style-type: none"> -prise en charge des nouveaux équipements : station d'alerte et bassin de storage sur la prise d'eau de Trévien Coz (Plouézoc'h), -renforcement du contrôle sanitaire sur les eaux brutes, -diminution du renouvellement des branchements à 1/an, -nouveau CEP pour prise en compte des surcoûts d'exploitation liés, -dispositions permettant l'exonération de la redevance pollution domestique (compteurs secondaires pour élevages), -dispositions pour le contrôle des installations privées de forage ou de récupération et réutilisation des eaux de pluie, -modification du règlement de service, -modification des tarifs de vente d'eau.
2	01/01/2014	<ul style="list-style-type: none"> -prise en charge de la nouvelle filière de traitement à l'usine de Kerjean, -prise en charge des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau de la commune de Plouegat Guerrand, par pose d'une canalisation de 3200 ml, -prolongation du contrat de 5 ans, -nouveau compte d'exploitation prévisionnel et nouveau plan de renouvellement, -modification du tarif de vente d'eau, -dispositions concernant les consommations anormalement élevées (loi Warsmann), -substitution de la définition du rendement de référence dans le contrat, -précision concernant les achats d'eau.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la COMPAGNIE GENERALE DES EAUX sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des branchements, des canalisations, des captages, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, des poteaux incendie, du génie civil
Renouvellement	des branchements, des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement

La collectivité prend en charge :

Entretien	de la voirie, des clôtures
Renouvellement	de la voirie, des canalisations, des captages, du génie civil

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Convention d'Import Permanent	SIE DE LA BAIE (22)	Fourniture de 40 m3/j minimum et 2 880 m3/j maximum.	2012	20
Convention d'Import Permanent	SIVOM DE MORLAIX-ST-MARTIN-DES-CHAMPS		1983	
Convention d'Import/Export Permanent	SYNDICAT DES EAUX DU VAL-DE-PEN-AR-STANG	fourniture du syndicat de Lanmeur au syndicat du Val de Pen ar Stang au lieu-dit Coat Raden en Garlan ; fourniture du syndicat du Val de Pen ar Stang au syndicat de Lanmeur au lieu-dit Pen Land en Plouégat-Guerrand	2010	20

■ RESSOURCES EN EAU

● Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2013 [m³]	Prélèvement 2014 [m³]	Variation 2013/2014
Prise d'eau du Dourduff PLOUEZOCH	200	800 284	771 820	-3,56 %
Prélèvement d'eau de surface				
Total des prélèvements [m³]		800 284	771 820	

● Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2013 [m³]	Importé en 2014 [m³]
SIE DE LA BAIE (22)	22 782	22 309
SIVOM DE MORLAIX-ST-MARTIN-DES-CHAMPS	39 727	13 344
SYNDICAT DES EAUX DU VAL-DE-PEN-AR-STANG	9 344	6 887

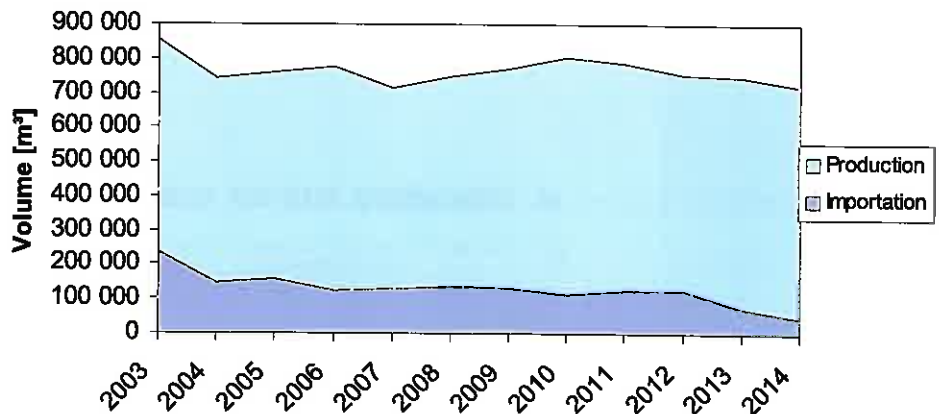
● Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2013 [m³]	Production 2014 [m³]	Variation 2013/2014
Usine de production de KERJEAN PLOUEZOCH		675 911	674 948	-0,14 %

● Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2013	2014	Variation
Ressources propres	675 911	674 948	-0,14 %
Importations	71 853	42 540	-40,80 %
Total général	747 764	717 488	-4,05 %

● Evolution des volumes d'eau potable produits et importés

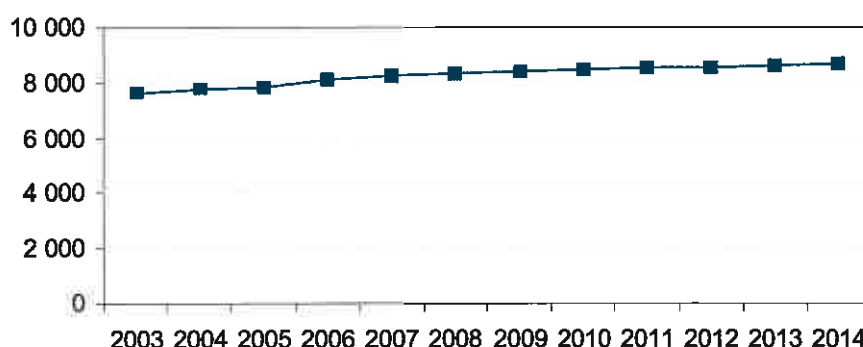


■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2013	2014	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	8 625	8 692	+0,78 %
Nombre d'abonnements non domestiques	10	11	+10,00 %
Nombre total d'abonnements	8 635	8 703	+0,79 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

● Evolution du nombre total d'abonnements



● Répartition des abonnés par commune

Année	2013	2014	Evolution
GARLAN	457	462	+ 1 %
GUIMAEZ	648	658	+ 1,5 %
LANMEUR	1 093	1 114	+ 1,9 %
LOCQUIREC	1 554	1 558	+ 0,3 %
PLOUÉGAT-GUERAND	567	572	+ 0,9 %
PLOUEZOC	951	970	+ 2,0 %
PLOUGASNOU	2 905	2 902	- 0,1 %
SAINT-JEAN-DU-DOIGT	460	467	+ 1,5 %
Total des abonnés	8 635	8 703	

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

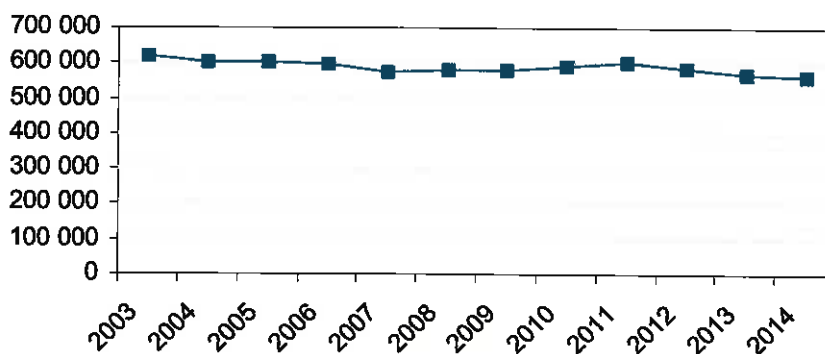
Volumes [m³]	2013	2014	Variation
Volume produit	675 911	674 948	-0,14 %
Volume importé	71 853	42 540	-40,80 %
Volume exporté	-	-	
Volume mis en distribution	747 764	717 488	-4,05 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	542 484	517 225	-4,66 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	27 903	46 198	+65,57 %
Volume total vendu aux abonnés	570 387	563 423	-1,22 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 60 m³ par an. Elle était de 63 m³ en 2013.

● *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2013 [m³]	Exporté en 2014 [m³]
SYNDICAT DES EAUX DU VAL-DE-PEN-AR-STANG Transport-distribution d'eau potable (via Prise d'eau du Dourduff)		
SYNDICAT DES EAUX DU VAL-DE-PEN-AR-STANG (reste des exports)		
Volume total exporté	-	-

● *Evolution des volumes vendus aux abonnés*



■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2013	2014	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	467,2	467,2	0,00 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
13/11/2013	Tarifs de surtaxe 2014
13/11/2014	Tarifs de surtaxe 2015

Les tarifs concernant la part de la COMPAGNIE GENERALE DES EAUX sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2015, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 11,9 % par rapport aux tarifs de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2015 :
les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 37,98 €.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.
Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015
Redevance de pollution domestique	0,3100	0,3100

Syndicat Intercommunal des Eaux de LANMEUR

EAU POTABLE

2014

tarif domestique SYNDICAT

LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015	Variation
Part de l'exploitant	Part Fixe [€ HT/an]			
	Abonnement ordinaire *	33,24	33,79	+1,65 %
	abonnement compteur secondaire 30à40mm	77,05	78,33	+1,66 %
	abonnement compteur secondaire 15à20mm	55,04	55,95	+1,65 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 20 m ³)	0,5 43	0,552	+1,66 %
	N° 2 (21 à 100 m ³)	0,752	0,7 64	+1,60 %
	N° 3 (101 à 6 000 m ³)	0,702	0,714	+1,71 %
	N° 4 (6 001 à 12 000 m ³)	0,702	0,714	+1,71 %
	N° 5 (12 001 à 24 000 m ³)	0,647	0,658	+1,70 %
	N° 6 (24 001 à 50 000 m ³)	0,647	0,658	+1,70 %
	N° 7 (au-delà de 50 000 m ³)	0,647	0,658	+1,70 %
Part de la collectivité	Part Fixe [€ HT/an]			
	Abonnement ordinaire *	49,81	49,81	0,00 %
	abonnement compteur secondaire 30à40mm			
	abonnement compteur secondaire 15à20mm			
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 20 m ³)	0,2 22	0,222	0,00 %
	N° 2 (21 à 100 m ³)	0,876	0,8 76	0,00 %
	N° 3 (101 à 6 000 m ³)	0,602	0,602	0,00 %
	N° 4 (6 001 à 12 000 m ³)	0,229	0,229	0,00 %
	N° 5 (12 001 à 24 000 m ³)	0,229	0,229	0,00 %
	N° 6 (24 001 à 50 000 m ³)	0,229	0,229	0,00 %
	N° 7 (au-delà de 50 000 m ³)	0,229	0,229	0,00 %
Redevances et taxes	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015	Variation
Exploitant	118,30	120,23	+1,63 %
Collectivité	136,37	136,37	0,00 %
TVA	14,01	14,11	+0,71 %
Total [€ TTC]	268,68	270,71	+0,76 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,76 %

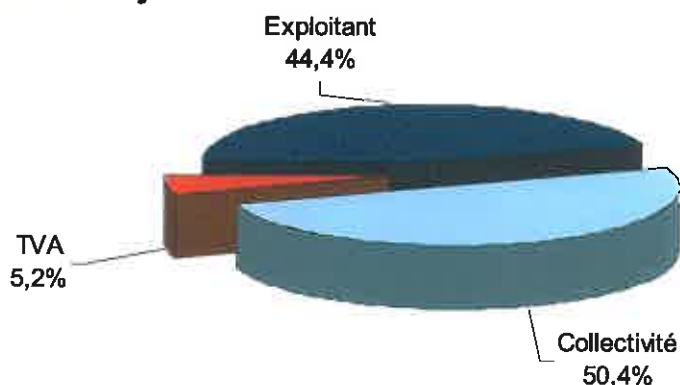
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,26 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0023 €/l

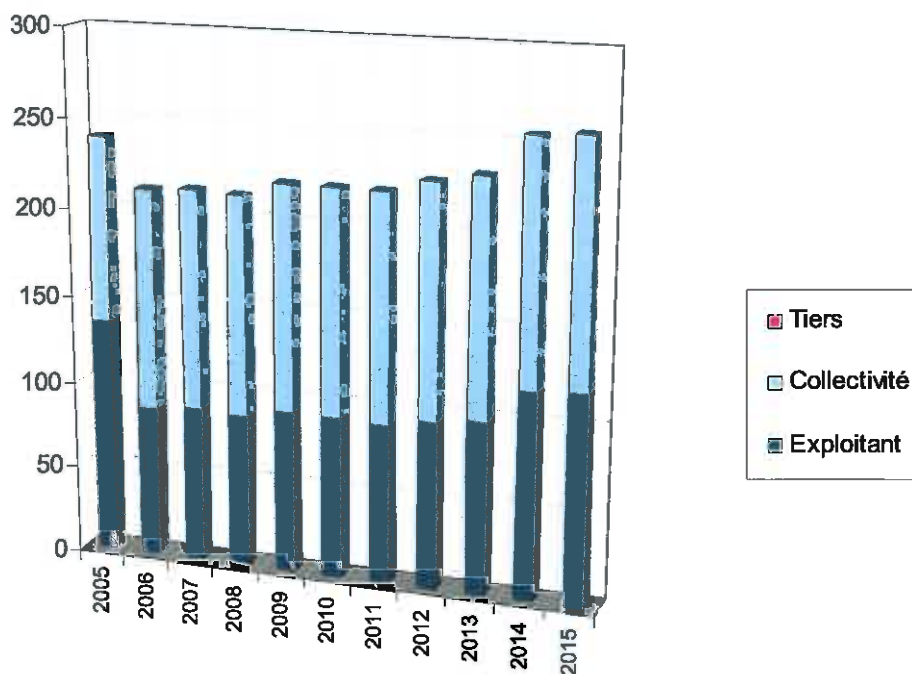
Répartition au 1er janvier 2015



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2005

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2005	135,34	104,01	0,00	239,35
2006	86,60	124,84	0,00	211,44
2007	88,81	124,84	0,00	213,65
2008	87,26	124,84	0,00	212,10
2009	92,99	127,25	0,00	220,24
2010	92,81	127,70	0,00	220,51
2011	91,08	128,97	0,00	220,05
2012	95,70	131,58	0,00	227,28
2013	98,72	133,26	0,00	231,98
2014	118,30	136,37	0,00	254,67
2015	120,23	136,37	0,00	256,60



Syndicat Intercommunal des Eaux de LANMEUR

EAU POTABLE

2014

tarif domestique SYNDICAT

LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015	Variation
Part de l'exploitant	Part Fixe [€ HT/an]			
	Abonnement ordinaire * abonnement compteur secondaire 30à40mm	33,24 77,05	33,79 78,33	+1,65 % +1,66 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	abonnement compteur secondaire 15à20mm	55,04	55,95	+1,65 %
	N° 1 (0 à 20 m³)	0,5 43	0,552	+1,66 %
	N° 2 (21 à 100 m³)	0,752	0,7 64	+1,60 %
	N° 3 (101 à 6 000 m³)	0,702	0,714	+1,71 %
	N° 4 (6 001 à 12 000 m³)	0,702	0,714	+1,71 %
	N° 5 (12 001 à 24 000 m³)	0,647	0,658	+1,70 %
	N° 6 (24 001 à 50 000 m³)	0,647	0,658	+1,70 %
	N° 7 (au-delà de 50 000 m³)	0,647	0,658	+1,70 %
Part de la collectivité	Part Fixe [€ HT/an]			
	Abonnement ordinaire * abonnement compteur secondaire 30à40mm	49,81	49,81	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	abonnement compteur secondaire 15à20mm			
	N° 1 (0 à 20 m³)	0,2 22	0,222	0,00 %
	N° 2 (21 à 100 m³)	0,876	0,8 76	0,00 %
	N° 3 (101 à 6 000 m³)	0,602	0,602	0,00 %
	N° 4 (6 001 à 12 000 m³)	0,229	0,229	0,00 %
	N° 5 (12 001 à 24 000 m³)	0,229	0,229	0,00 %
	N° 6 (24 001 à 50 000 m³)	0,229	0,229	0,00 %
N° 7 (au-delà de 50 000 m³)	0,229	0,229	0,00 %	
Redevances et taxes	Redevance de pollution domestique	0,31	0,31	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015	Variation
Exploitant	118,30	120,23	+1,63 %
Collectivité	136,37	136,37	0,00 %
Redevance de pollution domestique	37,20	37,20	0,00 %
TVA	16,05	16,16	+0,69 %
Total [€ TTC]	307,92	309,96	+0,66 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,76 %

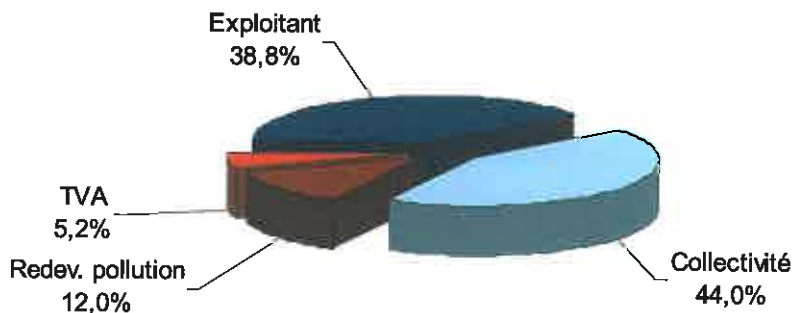
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,58 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0026 €/l

Répartition au 1er janvier 2015



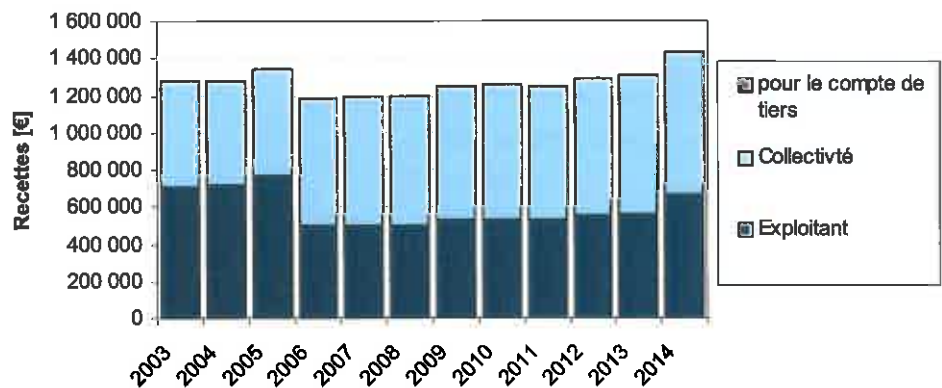
■ RECETTES D'EXPLOITATION

● Recettes de la collectivité

	2013	2014	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	751 535,75 €	774 834,87 €	+3,10 %
dont abonnements	418 229,56 €	434 739,49 €	+3,95 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 8 252,87 €	- 3 806,00 €	+53,88 %
Total recettes de vente d'eau	743 282,88 €	771 028,87 €	+3,73 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	50 814,78 €	29 163,08 €	
Loyer antennes	20 765,96 €	20 713,85 €	
Total des recettes	814 863,62 €	820 905,80 €	

● Recettes de l'exploitant

	2013	2014	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	569 839,37 €	667 471,74 €	+17,13 %
dont abonnements	251 909,93 €	285 583,99 €	+13,37 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 6 589,53 €	- 3 575,44 €	+45,74 %
Total recettes de vente d'eau	563 249,84 €	663 896,30 €	+17,87 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	65 355,00 €	67 303,00 €	
Autres recettes	29 430,00 €	39 363,00 €	
Total des recettes	658 034,84 €	770 562,30 €	



■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	37	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	40	0	100 %	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
Import d'eau traitée depuis SIE DE LA BAIE (22)

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
➔	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Import d'eau traitée depuis SIVOM DE MORLAIX-ST-MARTIN-DES-CHAMPS

➔	100 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
---	-------	---

Import d'eau traitée depuis SYNDICAT DES EAUX DU VAL-DE-PEN-AR-STANG

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

Prise d'eau du Dourduff

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

81 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

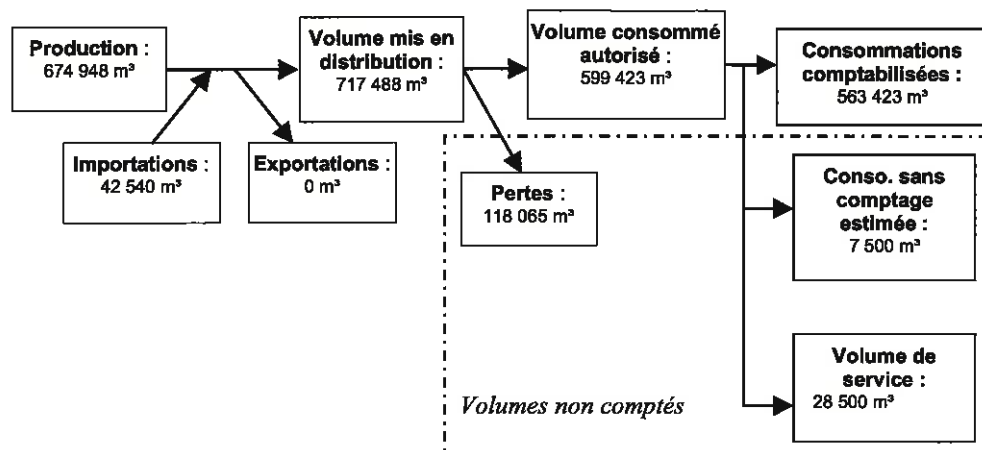
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
TOTAL		120	87

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 7 500 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 28 500 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2010	2011	2012	2013	2014
Rendement du réseau de distribution [%]	76,0 %	79,9 %	80,1 %	79,1 %	83,5 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	1,3	1,1	1,0	1,0	0,9

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

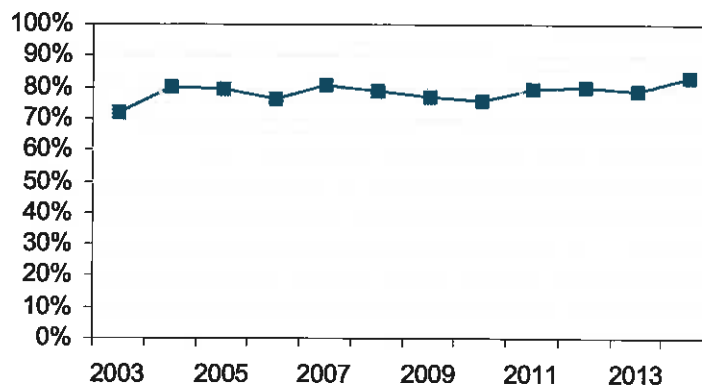
	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	1,2	1,0	0,9	0,9	0,7

- **indice linéaire de consommation**=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

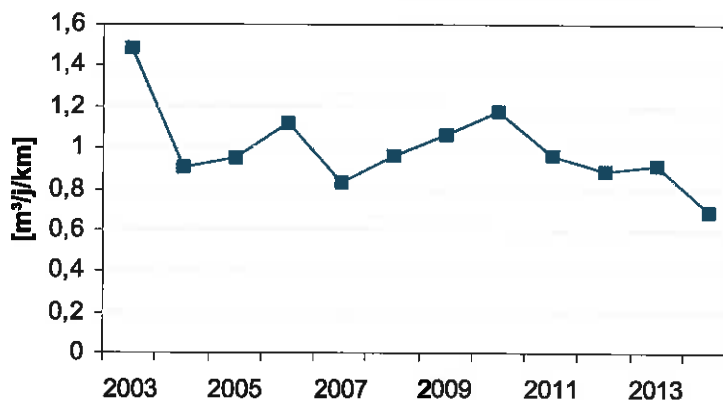
	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	3,7	3,8	3,6	3,5	3,5
Seuil de rendement [%]	65,7 %	65,8 %	65,7 %	65,7 %	65,7 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUELEMENT DES RESEAUX

	2010	2011	2012	2013	2014
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0	1,295	5,406	0,700	10,566

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,8 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Commune de Plougasnou secteur de Térénez renouvellement 90 ml PEHD diamètre 50			
Commune Lanmeur secteur Kermouster extension 420 ml PVC diamètre 63			
Renouvellement de 379 Branchements représentant un linéaire de 1 344 ml			
Commune Plougasnou secteur du Dibén renouvellement 420 ml PVC diamètre 63, 280 ml PVC diamètre 90, 535 ml PVC diamètre 110, 420 ml PVC diamètre 140, 160 ml PVC diamètre 160			
Commune de Plougasnou secteur de Bellevue renouvellement 620 ml PEHD diamètre 180			
Commune de Plougasnou secteur de Kermenhir renouvellement 55 ml PVC diamètre 63			
Commune de Lanmeur secteur route de Plouézoc'h renouvellement 695 ml fonte diamètre 300			
Commune St Jean du Doigt secteur RD 79 renouvellement 1 195 ml PVC diamètre 90			
Commune de Plougasnou secteur route de Kernebel renouvellement 26 ml PVC diamètre 110, 445 ml PVC diamètre 140			
Commune de Guimaec secteur Kervern renouvellement 1230 ml Fonte C25 diamètre 160			
Commune de Locquiriec secteur rue des écoles/ rue des fontaines renouvellement 625 ml PVC diamètre 90			
Commune de Locquiriec secteur rue poul ar manchec renouvellement 15 ml PVC diamètre 63, 485 ml PVC diamètre 90			
Commune de Plouézoc'h secteur de Kerjean renouvellement 15 ml PVC diamètre 125, 660 ml PVC diamètre 160			
Commune de Lanmeur secteur Rue de Pluegat, rue de la madeleine renouvellement 15 ml PVC diamètre 63, 15 ml PVC diamètre 110, 860 ml PVC diamètre 160			
Commune St Jean du Doigt secteur centre bourg renouvellement 195 ml PVC diamètre 63, 775 ml PVC diamètre 110, 20 ml PVC diamètre 140			

Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2013	2014
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2013	2014
Encours de la dette au 31 décembre	2 436 455,76 €	1 919 231,61 €
Remboursements au cours de l'exercice	153 599,43 €	151 983,56 €
dont en intérêts	80 976,72 €	69 259,41 €
dont en capital	72 622,71 €	82 724,15 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2010	2011	2012	2013	2014
Montant de la dotation aux amortissements	302 893,20 €	322 454,10 €	333 482,00 €	289 911,00 €	412 967,92 €

■ PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Périmètre protection prise d'eau	3 896 €		

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2013	2014
montants des abandons de créance	488,89 €	0
dont part délégataire	488,89 €	
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues	10	
nombre d'aides accordées		
montants des versements à un fonds de solidarité		
dont part délégataire		
dont part collectivité		

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2013	2014
Donation selon la loi Oudin Santini au comité de jumelage Morlaix REO Barrage	3 810,82 €	3 824,44 €